



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 157

OBJET : MISE EN LUMIERE DE LA VILLE

Places de l'Eglise et des F.F.L.

Vendredi 8 décembre 2023

Circulation et stationnement règlementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par Monsieur Philippe Le Gleut, représentant le service animation du territoire de la Ville de Ploemeur - 1 rue des Ecoles - CS 10067 - 56274 PLOEMEUR Cedex ;

Considérant la nécessité d'assurer également la circulation des véhicules de service (secours notamment) ;

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de l'inauguration des illuminations des fêtes de fin d'année 2023, la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours, service, livraison et riverains, seront règlementés en fonction de la signalisation en place le vendredi 8 décembre 2023 selon les prescriptions suivantes :

Stationnement interdit :

- Place de l'Église face aux numéros 13 et 14 de 13h00 à 21h00 ;
- Place de l'Église face aux numéros 16; 17; 18; 19; de 13h00 à 21h00 ;
- Place de l'Église face aux numéros 20; 21; 22; 23 et 25 de 15h30 à 21h00 ;
- Place Falquerho face aux numéros 5 et 6 de 15h30 à 21h00.
- Rue de St Bieuzy dans la partie située entre la place de l'église et la rue du presbytère de 17h00 à 21h00
- Place F.F.L. de 13h00 à 21h00

Circulation interdite de 16h30 à 21h00 :

- Place de l'église sauf coté Est
- Place Falquerho – devant les numéros 5 et 6
- Rue du Fort-bloqué vers la place de l'Eglise (configuration marché du dimanche)
- Rue de St Bieuzy dans sa partie située entre la place de l'Eglise et la rue des Pommiers
- Rue du presbytère

Déviation :

Une déviation à double sens sera mise en place sur le côté Est de l'église entre la rue Sainte-Anne et la rue de Kervam.

Article 2 : Le stationnement sera interdit place Falquerho (coté grand-place) dans sa partie située entre la rue de Quéven et la place de l'Eglise du jeudi 8 décembre – 22h00 au vendredi 9 décembre 2022 – 21h00.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté;

A PLOEMEUR, le

01 DEC. 2023

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex


Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex